Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260520-41_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 MAI 2026

Délibération n° 41_2026

Objet : Désignation de membres pour la CCID

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 15
Votants : 18

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de M. Éric JEAN, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le onze mai deux mille vingt-six.

Présents : M. JEAN Éric ; Mme CORFDIR Claudine ; M. BARBEREAU Thierry ; Mme WALLET Sigrid ; M. DERENNE David ; M. BLANES Frédéric ; Mme BOUTTIER Martine ; M. BRETEAU Alain ; M. DERRIEN Thomas ; Mme CLAVIER Carole ; M. CLAVIER Jean-Claude ; M. BERNARD Gilles ; Mme MONFORT Marie-Christine ; M. LE CRAS Yann ; Mme LE JORT Marion.

Représentés : M. SIMON Fabien (pouvoir Mme CORFDIR Claudine) ; Mme BOTTARELLI Laëtitia (pouvoir Mme WALLET Sigrid) ; Mme RAMATCHANDIRIN Emmanuelle (M. BLANES Frédéric).

Mme CORFDIR Claudine a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose :

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260520-41_2026-DE

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Les commissaires titulaires :
- JEAN Éric
- CORFDIR Claudine
- SIMON Fabien
- WALLET Sigrid
- BARBEREAU Thierry
- BRETEAU Alain
- PICARDA Anne-Marie
- BOUTTIER Martine
- BLANES Frédéric
- CLAVIER Jean-Claude
- COZIC Maurice
- Bernard Gilles

Les commissaires suppléants :
- CLAVIER Carole
- RAMATCHANDIRINEmmanuelle
- DERENNE David
- BOTTARELLI Laëtitia
- DERRIEN Thomas
- CROAS Corinne
- CROAS Gilles
- GORIAU Etienne
- LOYER André
- LE ROY Michel
- Le Jort Marion
- Éric FERREC

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'APPROUVER** la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;
- **d'AUTORISER** Monsieur ou Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE Monsieur ou Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

Pour copie conforme,

Le Maire

Éric JEAN

MAIRIE DE LANGONNET (Morbihan)